

7-ENSEIGNEMENT

L'enseignement se répartit entre la formation initiale et la **formation professionnelle continue**. En formation initiale, la scolarisation est obligatoire entre 6 et 16 ans et s'organise en trois niveaux : l'**enseignement primaire**, l'**enseignement secondaire** et l'**enseignement supérieur**. L'enseignement est au cœur du partage de **compétences** organisé par la **loi organique**. La formation professionnelle continue est de compétence Nouvelle-Calédonie, sans préjudice des actions des provinces dans ce domaine. Pour la formation initiale, la compétence a évolué par niveau au cours des quinze dernières années.

Ainsi, depuis 2000, pour l'enseignement primaire public, la Nouvelle-Calédonie est responsable des programmes, de la formation des enseignants ainsi que du contrôle pédagogique. Les provinces gèrent la carte scolaire, affectent et rémunèrent les enseignants et sont chargées de l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques. Les mairies sont en charge de la construction et de l'entretien des écoles.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie est compétente, en matière d'enseignement primaire privé, d'enseignement secondaire public et privé, et de santé scolaire. L'Etat et la Nouvelle-Calédonie exercent désormais au sein d'un service unique, dénommé Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement. En effet, l'Etat garde la responsabilité des examens et concours, des grades et titres universitaires, des programmes d'enseignement, du contrôle pédagogique des formations et des enseignements, de la définition de la qualification requise des maîtres du second degré, de la gestion des personnels, de la formation continue et du mouvement extraterritorial. L'enseignement supérieur et la recherche restent de compétence Etat, jusqu'à son possible transfert à la Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions de la loi organique.

Les transferts de compétence opérés en 2000 et 2012, confèrent à la Nouvelle-Calédonie une grande majorité des responsabilités en matière d'enseignement. Elle souhaite désormais construire une école calédonienne en adéquation avec les enjeux et les réalités du pays et qui contribue aux défis du rééquilibrage. Dans cette optique, elle s'est dotée en 2016, d'un projet éducatif calédonien innovant.

► **Formation professionnelle continue.** Elle est destinée aux personnes déjà en activité. Voir 7.7.

► **Enseignement primaire.** L'enseignement primaire ou du premier degré est composé d'un cycle préélémentaire facultatif de trois années (maternelle) et d'un cycle élémentaire de cinq années (du CP au CM2).

► **Enseignement secondaire.** L'enseignement secondaire ou du second degré est dispensé en collèges (1^{er} cycle), lycées (2^e cycle général et technologique) et lycées professionnels (2^e cycle professionnel).

► **Enseignement supérieur.** Il est dispensé dans les lycées, dans les centres de formation d'enseignants (IFM, ÉNEP, ESPE ex-IUFM), à l'Université de Nouvelle-Calédonie, ou par certains organismes autres (IFPSS, EGC ...). Voir 7.3 et 7.5.

► **Compétences** (répartition). Voir 2.3.

► **Loi organique.** Voir 2.3

SOURCES [1] GNC, Cellule de transferts de compétences. [2] Vice -Rectorat.

VOIR AUSSI

Vice-rectorat : www.ac-noumea.nc

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie : www.denc.gouv.nc

Transfert de compétences : www.transfertsdecompetences.gouv.nc

Loi du pays du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire.

Délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne.

Répartition des compétences de l'enseignement entre les différentes collectivités de la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2013 [1]

	Etat	Nouvelle-Calédonie	Provinces	Communes
1^{er} degré				
Public		1-mise en place des programmes d'enseignement 2-contrôle et accompagnement pédagogique des maîtres Ces compétences s'exercent de façon transversale pour le public et le privé 3-documentation pédagogique 4-formation des maîtres	1-carte scolaire 2-gestion et affectation des personnels enseignants 3-adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques 4-aides à la scolarité (bourses) 5-santé scolaire par délégation de l'Etat 6-transports scolaires	1-construction et entretien des bâtiments scolaires 2-fonctionnement des écoles et des cantines dont le personnel non enseignant 3-transports scolaires
Privé	1-gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1-signature des contrats avec les établissements d'enseignement privé 2-participation via la garantie d'emprunt aux programmes de rénovation et de mise aux normes des bâtiments	1-prise en charge des personnels et du fonctionnement des internats, cantines, et classes préélémentaires... 2-participation aux programmes de rénovation et de mises aux normes des bâtiments	1-prise en charge du forfait d'externat pour les classes des cycles 2 et 3 des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association
2nd degré				
Compétence générale	1-collation et délivrance des titres et diplômes 2-programmes d'enseignement, contrôle pédagogique 3-évaluation du système éducatif 4-prise en charge et gestion des personnels de l'éducation nationale 5-formation initiale et continue des enseignants	1-carte scolaire et carte des formations 2-tutelle des établissements d'enseignement publics transférés à la NC 3-orientation des élèves 4-répartition de la dotation horaire globale (moyens en personnels) entre les établissements d'enseignement publics et privés 5-évaluation du système éducatif 6-santé scolaire 7-transports scolaires		
Collèges et lycées publics		1-construction et entretien des lycées 2-fonctionnement des lycées 3-vie scolaire	1-construction et entretien des collèges 2-fonctionnement des collèges 3-transports scolaires 4-attribution des aides à la scolarité (bourses)	
Collèges et lycées privés	1-gestion et prise en charge des personnels enseignants des établissements sous contrat	1-signature des contrats d'association 2-attribution des moyens de fonctionnement matériels et personnels non enseignants 3-signature et contrôle de l'exécution des contrats 4-participation, via la garantie d'emprunt et des subventions, à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	1-attribution des aides à la scolarité (bourses) 2-prise en charge des personnels des internats et des cantines 3-participation au fonctionnement 4-participation, sur financements de l'Etat et sur fonds propres (CD) à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments et installations, des internats et des cantines	

Organisation des cycles d'enseignement en Nouvelle-Calédonie [2]

NIVEAU	CYCLES (a)	ÉTABLISSEMENTS	DIPLÔMES
1^{er} DEGRÉ	Pré-élémentaire <i>(sections maternelles des petits, moyens, grands)</i>	Écoles maternelles <i>(et certaines écoles primaires)</i>	///
	Élémentaire <i>(CP, CE1, CE2, CM1, CM2)</i>	Écoles primaires	///
2nd DEGRÉ	1 ^{er} cycle <i>(de la 6^e à la 3^e)</i>	Collèges et GOD	Diplôme National du Brevet <i>(série collège et professionnelle) et Certificat de formation générale (3DP6, 3PDMF)</i>
	1 ^{er} cycle d'Enseignement Général Professionnel Adapté	SEGPA et classes SEGPA	Certificat de Formation Générale
	2 nd cycle Général et 2 nd cycle Technologique <i>(de la seconde à la terminale, cycle en 3 ans)</i>	Lycées (général, technologique et professionnelle)	Baccalauréat général et Baccalauréat technologique
	2 nd cycle professionnel <i>Soit cycle court en 2 ans après la 3^e, Soit cycle long en 3 ans après la 3^e, Soit MC en 1 an après le CAP ou le bac pro</i>	Lycées Professionnels et Antennes de Lycée Professionnel	CAP, BEP, Baccalauréat professionnel, Mention Complémentaire
SUPÉRIEUR	Formations universitaires (b)	Université de Nouvelle-Calédonie	DUT, DEUST, Licence, Master, Doctorat
	Formations d'enseignants	IFM-NC, ENEP	Diplôme d'instituteur
		ESPE (ex IUFM du Pacifique)	CAPE, CAPES, CAPLP2
	Classes Supérieures des Lycées : Sections de techniciens supérieurs, Etudes comptables et financières Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : Littéraire, Scientifiques, HEC Eco et Commerce Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Lycées (général, technologique et professionnel)	Brevet de Techniciens Supérieurs (BTS), Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
	Autres	IFPSS	Diplôme d'infirmière
CCI		BTS en alternance	
EGC		Diplôme EGC	

(a) À l'intérieur des cycles d'enseignement, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. (b) L'UNC propose aussi des formations considérées comme "formation continue" : le diplôme d'accès aux études universitaires, la capacité en droit, le DU préparation aux concours B de la fonction publique, la Licence Administration Publique (avec l'IPAG de Poitiers), le DEUG Enseignement du premier degré et un Master Développement et Aménagement du territoire.

7-ENSEIGNEMENT

À la rentrée 2016, la Nouvelle-Calédonie comptait 343 établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degrés, dont deux tiers d'établissements publics sous tutelle directe des ministères de l'éducation nationale ou de l'agriculture et un tiers d'établissements privés sous contrat d'association avec ces ministères. Fortement ancré dans l'histoire du pays, l'**enseignement privé** est plus présent en provinces Nord (47 % des établissements) et îles Loyauté (39 %) qu'en province Sud (24 %).

Alors que 72 % de la population en âge scolaire vit en province Sud, seulement 47 % des établissements d'enseignement y sont implantés. Cette forte déconcentration s'explique aussi par la géographie du territoire et l'isolement géographique de certaines populations : de nombreuses écoles de tribus, à faibles effectifs, accueillent, notamment les plus petits, dans leur environnement familial. Ainsi, à la rentrée 2016, l'enseignement du 1^{er} degré est dispensé dans 267 écoles : 61 maternelles autonomes et 206 écoles primaires, qui abritent 1 707 classes (6 classes en moyenne par école), avec de grandes disparités toutefois selon les établissements : 41 écoles n'abritent qu'une classe unique et 12 comptent 15 à 24 classes.

Le 2nd degré dispose de 76 établissements à la rentrée 2016 : 56 **collèges**, qui comprennent 15 SEGPA (ou classes SEGPA) et 2 Groupements d'Observations Dispersés (GOD) ; 9 **lycées d'enseignement général et technologique** ; 13 **lycées professionnels** et 6 antennes de lycée professionnel (ALP).

Sur la dernière décennie, l'évolution du nombre d'établissement est contrastée selon la zone géographique et le niveau d'éducation. Dans le 1^{er} degré, le nombre d'établissements recule de 6 %, conséquence directe d'une baisse de la population scolaire concernée (-5 %). Cette baisse touche plus particulièrement les provinces îles et Nord, qui perdent respectivement 22 % et 12 % de leurs effectifs scolaires. En province Sud, le nombre d'établissements est resté stable sur la période, bien que la population scolaire ait progressé légèrement.

Dans le 2nd degré, 6 nouveaux collèges publics ont été ouverts au cours de la dernière décennie (1 aux îles, 2 au Nord et 3 en province Sud). Le nombre de lycées est resté stable, toutefois un nouveau lycée devrait ouvrir à la rentrée 2017, sur la commune du Mont Dore.

► **Enseignement privé.** D'abord confessionnel, l'enseignement privé s'est développé très tôt, sous l'impulsion des missionnaires, qui ont ouvert sur l'ensemble du territoire des établissements scolaires dans lesquels les enfants kanak étaient accueillis. Les établissements privés sous contrat dépendent de l'Alliance scolaire de l'Église Évangélique (ASEE), de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) ou de la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Plus récemment, 5 établissements non confessionnels ont ouverts, hors contrat, dans le grand Nouméa.

► **Collège.** Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire et offre une scolarisation dans un cadre unique pendant 4 années (6^e - 5^e - 4^e - 3^e). À l'issue, l'élève peut poursuivre sa scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou professionnel.

► **Lycée d'enseignement général et technologique.** La voie générale comprend trois séries - économique et sociale (E.S.), littéraire (L) et scientifique (S) - et conduit les bacheliers vers des études longues. La voie technologique prépare les élèves, en deux ans et plus, à poursuivre des études supérieures technologiques au sein de 5 filières en Nouvelle-Calédonie : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), et depuis 2014, sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).

► **Lycée professionnel (LP).** Il prépare ses élèves à acquérir une première qualification professionnelle qui leur permet, soit de poursuivre des études, soit de s'insérer dans la vie active. À l'issue de la classe de 3^e, l'élève peut préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP). Après obtention du BEP, l'élève peut préparer le baccalauréat professionnel en deux ans, entrer en 1^{re} d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique en 2 ans ou suivre une formation complémentaire en un an.

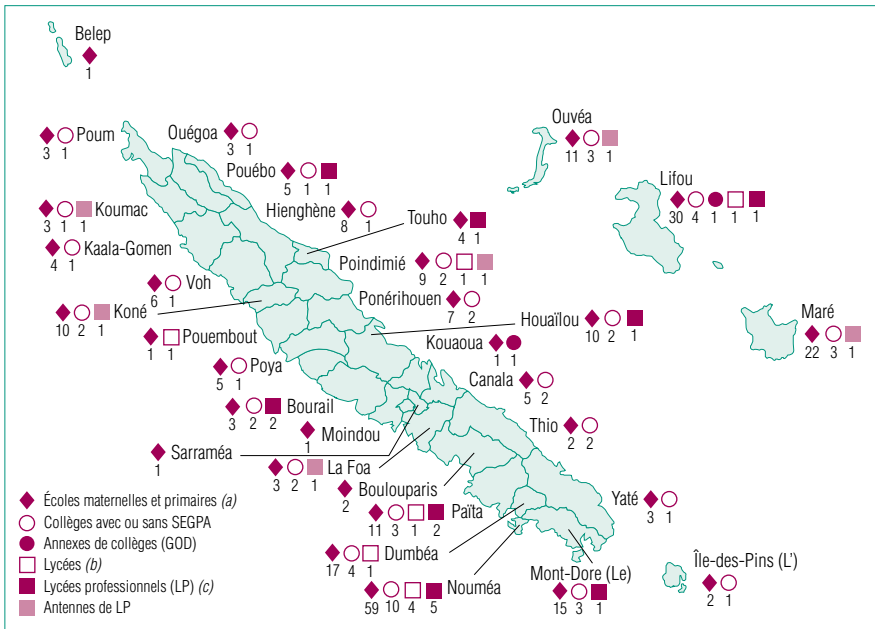
SOURCE [1] Vice-Rectorat, données statistiques.

VOIR AUSSI

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

7.2 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Répartition des établissements scolaires publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés à la rentrée 2016 [1]



(a) Y compris les maternelles autonomes, les écoles primaires avec cycles pré-élémentaires intégrés, les écoles primaires avec enseignement spécial, les écoles à classe unique et les écoles avec cycle incomplet. (b) Dont Lycée Polyvalent agricole de Pouembout (Ministère de l'Agriculture) et Lycée Polyvalent des îles. (c) Dont Lycée Professionnel agricole de Houaïlou (Do Néva*/ASEE) relevant du Ministère de l'Agriculture.

Répartition des établissements scolaires publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés à la rentrée 2016 [1]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1 ^{er} degré (a)	40	23	45	39	98	22	183	84
2 nd degré (b)	5	6	12	11	25	17	42	34
1 ^{er} cycle	4	6	9	9	20	8	33	23
	2	-	4	1	7	1	13	2
	1	-	1	-	-	-	2	-
2 ^e cycle (c)	1	-	2	-	3	3	6	3
Lycées (d)	-	-	1	2	2	6	5	8
Lycées Professionnels (hors ALP) (d)	1	-	3	-	2	-	6	-
Antennes de Lycée Prof. (ALP)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	45	29	57	50	123	39	225	118

(a) Y compris les établissements privés hors contrat à Nouméa.

(b) Uniquement le privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

(c) Y compris les deux établissements relevant du Ministère de l'Agriculture.

(d) Avec double comptes : les lycées qui font à la fois général et professionnel sont comptés deux fois.

Unité : nombre

Évolution de la répartition des établissements scolaires publics et privés* [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 ^{er} degré	286	279	269	267	264	266	267
public	201	194	184	183	182	185	183
privé (a)	85	85	85	84	82	81	84
2 nd degré	76	77	77	73	78	75	76
public	40	41	42	40	43	41	42
privé (b)	36	36	35	33	35	34	34
Total	362	356	346	340	342	341	343
public	241	235	226	223	225	226	225
privé	121	121	120	117	117	115	118

* Hors enseignement supérieur et sans double comptes.

(a) Y compris les établissements privés hors contrat à Nouméa.

(b) Uniquement le privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

Unité : nombre

7-ENSEIGNEMENT

En 2016, le secteur de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré dispose de 5 980 postes pour les activités d'enseignement, d'encadrement et les personnels ATOSS (hors enseignement privé hors contrat). Ils sont tenus par des agents titulaires en activité, des stagiaires ou des non-titulaires avec absence de période interruptive. Tous niveaux d'éducation confondus, trois postes sur quatre exercent dans le secteur public ; les autres sont en activité dans les établissements du secteur privé sous contrat.

A la rentrée 2016, 4 640 enseignants étaient chargés de classe, dont 41 % dans le 1^{er} degré et 59 % pour le 2nd degré. Entre 2006 et 2016, le nombre d'enseignants est resté globalement stable. La hausse des effectifs du secteur public compense la baisse d'effectifs enregistrée dans le privé.

Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'enseignement et depuis la mise en œuvre en 2012 de la convention de "mise à disposition gratuite et globale des personnels à la Nouvelle-Calédonie", signée entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, tous les personnels exercent désormais pour le compte du territoire, qu'ils soient du cadre Etat, cadres territoriaux, contractuels ou auxiliaires.

Localement, deux types de formation préparent aux métiers d'enseignant du 1^{er} degré : l'IFM-NC forme en trois ans, les instituteurs du cadre territorial du 1^{er} degré public et ceux chargés de l'enseignement des langues et de la culture kanak, tandis que l'ENEP forme les instituteurs qui exerceront dans les établissements privés ; l'ESPE (ex-IUFM) forme, après un master, des professeurs des écoles et des professeurs du 2nd degré. En effet, suite à une réforme nationale, un niveau master (bac+5) est désormais exigé pour devenir professeur de collège et de lycée. Pour cela, un Master "métiers de l'enseignement", a été conçu pour permettre la préparation des concours du second degré (CAPES). Il a pour vocation de professionnaliser les étudiants dans leur spécialité et permet également aux enseignants (titulaires et non titulaires) en poste, d'envisager des évolutions dans leur carrière et dans les fonctions qu'ils remplissent. En 2016, l'université de la Nouvelle-Calédonie propose sept spécialités du master métiers de l'enseignement.

► Personnels enseignants :

- le **premier degré** : instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, y compris les directeurs d'école.
- ou le **second degré** : enseignants, titulaires ou non, qui exercent dans les établissements du second degré et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Le personnel de direction et d'éducation n'est pas compris dans cette catégorie.

► **Personnel d'encadrement.** Sont inclus dans cette catégorie, les personnels exerçant des fonctions d'inspection (Inspecteur Pédagogique Régional, Inspecteur de l'Éducation nationale), de direction (chefs d'établissement), d'éducation (Conseiller Principal d'Éducation, Conseiller d'éducation), de surveillance (surveillants), d'orientation (conseiller d'orientation), ainsi que les documentalistes.

► **Personnels ATOSS.** Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, de Service et de Santé. Les personnels du Vice-Rectorat sont comptabilisés dans le personnel ATOSS.

► **Mise à disposition globale et gratuite.** La convention signée entre l'Etat et le gouvernement local met à disposition de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat. La Nouvelle-Calédonie gère le recrutement, la carrière, l'évaluation et la rémunération de ces personnels, par l'intermédiaire du Vice-Recteur, qui fait l'interface entre les autorités calédoniennes et le Ministère de l'Éducation Nationale. La convention prévoit également des dispositions qui assurent au territoire que toute ouverture ou extension d'établissement impliquera un renfort en personnel éducatif à la charge de l'Etat.

► **Master métiers de l'enseignement.** Sept spécialités sont proposées à l'Université de Nouvelle-Calédonie en 2016 : anglais, éducation physique et sportive, histoire et géographie, lettres modernes, mathématiques, physique et chimie, et sciences de la vie et de la terre.

SOURCES [1] IFM-NC. [2] ENEP. [3] ESPE. [4] Vice-Rectorat.

VOIR AUSSI

Vice-rectorat : www.ac-noumea.nc
UNC : www.univ-nc.nc

7.3 PERSONNEL D'ÉDUCATION

Formation des enseignants en Nouvelle-Calédonie [1 à 3]

	Titulaires du Baccalauréat		Titulaires d'un master	
	IFM-NC (Concours d'entrée)	ENEP (Concours d'entrée)	ESPE (Admission sur dossier)	
PREMIÈRE ANNÉE	École, première année	École, première année	Année de préparation au concours Inscription et passage du concours (PE ou CAPES)	
DEUXIÈME ANNÉE	École, deuxième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	École, deuxième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	Si réussite au concours, année de formation professionnelle, avec statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré	
TROISIÈME ANNÉE	École, troisième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	École, troisième année parallèlement au "DEUG enseignement du 1 ^{er} degré"	///	///
STATUT	Instituteurs du cadre territorial, dans le public	Instituteurs dans le privé	Titularisation comme fonctionnaire	
			Pour les professeurs des écoles (PE), statut de fonctionnaire territorial en Nouvelle-Calédonie	Pour les professeurs du second degré (CAPES), statut de fonctionnaire d'Etat ou territorial en Métropole ou Outre-Mer

75

Évolution des effectifs* enseignants chargés de classes des 1^{er} et 2nd degrés [4]

	2006	2008	2010	2012	2015	2016
1 ^{er} degré (a)	1 896	1 957	1 930	1 960	1 954	1 894
public	1 383	1 448	1 460	1 480	1 448	1 442
privé (b)	513	509	470	480	506	452
2 nd degré	2 729	2 758	2 808	2 770	2 750	2 750
public	1 771	1 829	1 809	1 826	1 819	1 817
privé (b)	958	929	999	944	931	933
Total	4 625	4 715	4 738	4 730	4 704	4 644
public	3 154	3 277	3 269	3 306	3 267	3 259
privé (b)	1 471	1 438	1 469	1 424	1 437	1 385

* Il s'agit du nombre de postes disponibles (un poste pouvant être occupé par plusieurs personnes).

Unité : nombre

(a) Hors postes communaux.

(b) Uniquement le privé sous contrat (ASEE, DDEC, FELP).

Répartition des emplois* de personnel enseignant, d'encadrement et ATOSS à la rentrée 2016 [3]

	Premier degré		Second degré		Supérieur (a)	Total
	Public	Privé	Public	Privé	Public	
Emplois d'enseignant	1 442	452	1 817	933	125	4 769
Emplois d'encadrement (b)	87	21	405	64	-	577
Emplois ATOSS et assimilés (c)	-	-	757	-	112	869
Total	1 529	473	2 979	997	237	6 215

* Il s'agit du nombre de postes et non de personnes.

Unité : nombre

(a) Dans le supérieur les fonctions d'encadrement sont assurées par des personnels BIATOSS et des enseignants. (BI = Bibliothèque et Ingénieurs)

(b) Encadrement d'établissements, CPE

(c) ATOSS : Administratif, Technique, Ouvrier, Social et de Santé (hors informatique).

7-ENSEIGNEMENT

A la rentrée 2016, 66 770 élèves sont scolarisés dans le premier et le second degré en Nouvelle-Calédonie. Entre 1996 et 2007, les effectifs scolaires avaient connu une forte progression (+17 %). Ils se contractent lentement depuis et retrouvent en 2016, un niveau équivalent à celui de 2001. La baisse est plus forte dans le 1^{er} degré (-5 % en dix ans, contre -2 % pour le 2nd degré). Cette diminution résulte de la baisse de la natalité qui conduit à un rétrécissement de la pyramide des âges : en effet, la part des moins de 20 ans est passée de 40 % en 1996, à 32 % en 2014.

Le 1^{er} degré comptabilise 35 115 élèves à la rentrée 2016. Un élève sur deux est scolarisé dans ce niveau d'éducation, avec 12 940 élèves dans le **pré-élémentaire**, 21 900 dans l'**élémentaire** et 270 dans l'éducation spécialisée. Dans le public, les effectifs augmentent légèrement depuis 2013, après avoir enregistré deux années de baisse en 2011 et 2012. A l'inverse, dans le privé, les effectifs ne cessent de reculer depuis 2008.

Le 2nd degré, y compris **enseignement agricole**, scolarise 31 660 élèves à la rentrée 2016. Les effectifs du 2nd degré ont progressé fortement entre 1996 et 2006 (+39 %). La progression a continué de façon plus lente jusqu'en 2014. Depuis, les effectifs du 2nd degré se replient. En 2016, ils retrouvent leur niveau de 2004. Le recul touche l'enseignement privé comme le public. En 2005, la Nouvelle-Calédonie adopte des textes visant la prise en charge des besoins éducatifs particuliers à l'école, et en particulier la scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant un trouble invalidant de la santé. A la rentrée 2016, 84 % des enfants avec un taux d'incapacité reconnu à plus de 50 % sont scolarisés en primaire, collège, lycée ou université. Cette proportion est relativement stable sur les cinq dernières années, après une nette progression entre 2005 et 2010. Près de 300 enfants bénéficient d'un accompagnement spécialisé par une auxiliaire de vie scolaire. Depuis 2010, les effectifs en **CLIS** ont fortement augmenté (+35 %), avec une accélération aux cours des trois dernières années. Seuls les enfants reconnus handicapés à 50 % ou plus peuvent y être orientés, mais la priorité est donnée à une scolarisation en classe ordinaire chaque fois que c'est possible.

▶ **Premier degré.** Voir 7.1.

▶ **Pré-élémentaire** (école). Originalité du système français, l'école pré-élémentaire ou maternelle accueille les enfants avant la scolarité obligatoire qui débute à 6 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. Cette école est aujourd'hui considérée comme une part normale du cursus des élèves. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

▶ **Élémentaire** (école). Mixte, gratuite si elle est publique, l'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 11 ans.

▶ **Second degré.** Voir 7.1.

▶ **Enseignement agricole.** En Nouvelle-Calédonie, l'enseignement agricole est dispensé au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Nouvelle Calédonie qui est un Etablissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPNEFPA) qui dépend du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

▶ **CLIS.** Ces Classes d'Intégration Scolaire accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais qui peuvent tirer profit, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

SOURCES [1] Vice-Rectorat. [2] CEJH.NC

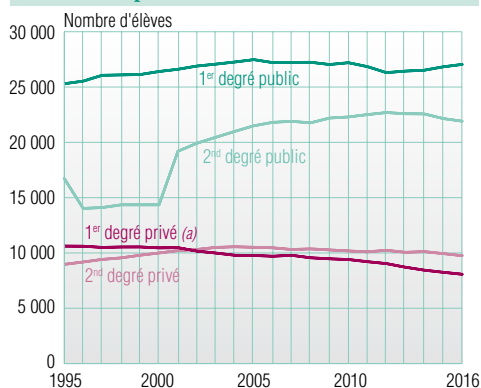
VOIR AUSSI

Vice-rectorat : www.ac-noumea.nc

Ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr

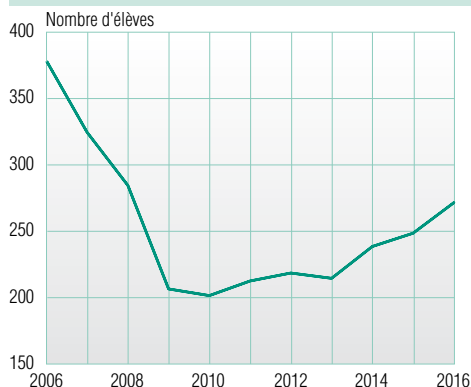
Délibération n°119, du 26 septembre 2005 relative à la prise en charge des besoins éducatifs particuliers à l'école primaire (délibération 119 à 122).

Évolution de la population scolaire par niveau et secteur [1]



(a) Y compris dans les établissements privés hors contrats.

Évolution des effectifs en classe CLIS* [1]



* CLIS : classe d'intégration scolaire.

Population scolaire par niveau et province à la rentrée 2016 [1]

	Public	Privé	Total
Province îles Loyauté	2 837	2 225	5 062
1 ^{er} degré dont :	1 758	1 202	2 960
Pré-élémentaire	648	388	1 036
Élémentaire	1 103	814	1 917
Éducation spécialisée	7	-	7
2 nd degré dont :	1 079	1 023	2 102
Général et technologique (b)	915	1 023	1 938
Professionnel	164	-	164
Province Nord			
1 ^{er} degré dont :	4 690	2 353	7 043
Pré-élémentaire	1 763	893	2 656
Élémentaire	2 888	1 460	4 348
Éducation spécialisée	39	-	39
2 nd degré (c) dont :	3 739	1 511	5 250
Général et technologique (b)	3 056	1 098	4 154
Professionnel	683	413	1 096
Province Sud			
1 ^{er} degré dont :	20 595	4 517	25 112
Pré-élémentaire (a)	7 569	1 683	9 252
Élémentaire	12 801	2 834	15 635
Éducation spécialisée	225	-	225
2 nd degré dont :	17 090	7 216	24 306
Général et technologique (b)	14 587	4 167	18 754
Professionnel	2 503	3 049	5 552
Nouvelle-Calédonie			
1 ^{er} degré dont :	27 043	8 072	35 115
Pré-élémentaire (a)	9 980	2 964	12 944
Élémentaire	16 792	5 108	21 900
Éducation spécialisée	271	-	271
2 nd degré (c) dont :	21 908	9 750	31 658
Général et technologique (b)	18 558	6 288	24 846
Professionnel	3 350	3 462	6 812

(a) Y compris trois établissements privés hors contrat pour le primaire.

Unité : élève

(b) Y compris les effectifs des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

(c) Y compris les effectifs de l'enseignement agricole (public et privé) et du hors contrat (High School International James Cook - enseignement collège et lycée).

Évolution de la population scolaire par province [1]

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Province îles Loyauté	6 039	5 819	5 632	5 457	5 264	5 062
Province Nord	12 691	12 458	12 563	12 373	12 419	12 293
Province Sud	49 920	49 987	49 589	49 814	49 479	49 418
Nouvelle-Calédonie	68 650	68 264	67 784	67 644	67 162	66 773

Unité : élève

Évolution de la scolarisation des enfants en situation d'handicap* par province [2]

	2011	2012	2013	2014	2015**	2016***
Province îles Loyauté						
Handicapés (a)	86	83	82	75	86	67
Scolarisés (b)	81	76	76	66	77	62
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	16	13	20	20	20	18
Province Nord						
Handicapés (a)	182	181	184	201	213	222
Scolarisés (b)	159	166	170	179	192	201
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	28	30	31	30	38	46
Province Sud						
Handicapés (a)	778	799	820	864	904	986
Scolarisés (b)	635	649	688	731	754	809
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	164	181	193	179	194	232
Nouvelle-Calédonie						
Handicapés (a)	1 046	1 063	1 086	1 140	1 203	1 275
Scolarisés (b)	875	891	934	976	1 023	1 072
Bénéficiaire d'une AVS individuelle (c)	208	224	244	229	252	296

* Les enfants fréquentant un établissement médico-social ou une autre structure spécialisée pour l'accueil du jour ne sont pas pris en compte.

Unité : élève

** Effectifs au 31/08/2015. *** au 30/09/2016

(a) Enfants reconnus handicapés par la CEJH avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 %.

(b) Enfants fréquentant un établissement scolaire (écoles primaires, collèges, lycée, université).

(c) Auxiliaire de vie scolaire.

7-ENSEIGNEMENT

En Nouvelle-Calédonie, l'enseignement supérieur est dispensé par l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), les Classes Supérieures des Lycées, les établissements de formations des enseignants (IFM-NC et ENEP), l'École de Gestion et de Commerce (EGC) de la CCI et de l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS).

En 2016, 5 660 étudiants sont inscrits en Nouvelle-Calédonie, soit une hausse de 45 % en dix ans. Avec +21 % entre 2015 et 2016, les effectifs dépassent la barre des 5 000 pour la deuxième année consécutive.

2 980 étudiants sont inscrits à l'UNC, soit 29 % de plus qu'il y a dix ans. Cette hausse résulte d'un élargissement de l'offre de formations dispensées par l'université. Cette dernière propose des diplômes de licence, master, doctorat et, depuis 2015, de DUT ; la préparation aux études de santé (PACES) ; et la formation de professeur d'écoles, de collèges et de lycées via son École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Trente formations étaient proposées à l'UNC à la rentrée 2016. Composante de l'UNC, l'ESPE propose depuis la rentrée 2013 un master métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. En effet, depuis 2010, les concours externes de professeurs des lycées et des collèges se préparent dans le cadre d'un master. Sept disciplines sont préparées actuellement dans ce master.

Les Classes Supérieures des Lycées (CSL), qui comprennent les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et le Diplôme de Comptabilité et Gestion, comptabilisent 1 600 étudiants à la rentrée 2016, soit plus du double qu'en 2007. Elles comptent pour 28 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

L'IFM-NC et l'ENEP comptent 130 élèves. Les inscrits à l'IFM sont trois fois moins nombreux qu'il y a dix ans. L'EGC scolarise 110 étudiants à la rentrée 2016 et délivre après trois années de formation un Bachelor visé par le ministère de l'enseignement supérieur. Enfin, l'IFPSS propose des formations dans le domaine sanitaire (infirmier, aide-soignant, ambulancier) et dans le secteur social (moniteur/éducateur, auxiliaire d'autonomie, aide médico-psychologique...). Il reçoit 340 élèves en 2016.

Au-delà des formations dispensées localement, de nombreux étudiants poursuivent leurs études supérieures hors du territoire, principalement en Métropole.

► **Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC).** L'UNC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, régi par la loi du 26 janvier 1984, à l'instar de l'ensemble des universités françaises, sous réserve des aménagements apportés par l'ordonnance du 8 juillet 1998. Elle est de compétence partagée entre l'État (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche) et la Nouvelle-Calédonie. Elle a obtenu son autonomie financière depuis le début de l'année 2011.

L'UNC propose 30 formations (initiale et continue), regroupées au sein de trois départements : "Droit, Économie et Gestion", "Sciences et Techniques" et "Lettres, Langues et Sciences Humaines". L'UNC a mis en place en 2005 des licences généralistes conformes au système LMD (Licence, Master, Doctorat) mis en place en Europe. Les enseignements sont découpés en semestres dont la validation donne lieu à attribution de 30 crédits européens transférables entre universités.

En 2013, elle a ouvert l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE ex IUFM), et en 2015, son institut universitaire technologique (IUT).

► **Institut de formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC).** Il forme en trois ans les instituteurs du 1^{er} degré et assure la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres du public. Il est réglementé par la délibération n°177 du 25 janvier 2001.

► **École Normale des Enseignements Privés de Nouvelle-Calédonie (ENEP).** Créée en 1969, elle forme les instituteurs du 1^{er} degré pour les trois enseignements privés (voir 7.2).

► **IFPSS.** Créé le 1^{er} avril 2005 (délibération n°47 du 30 décembre 2004), l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

SOURCES [1] UNC/ESPE. [2] Vice-Rectorat. [3] IFM-NC. [4] IFPSS. [5] CCI. [6] EGC.

VOIR AUSSI

www.ac-noumea.nc

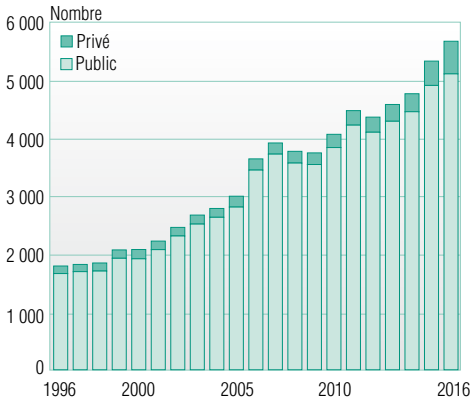
www.univ-nc.nc

www.ifmnc.nc

www.cci.nc

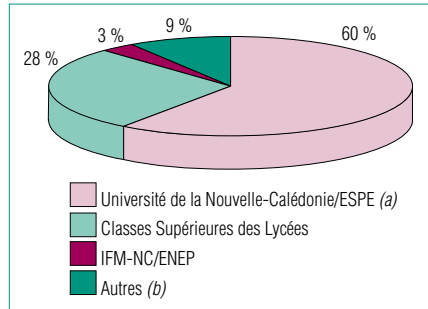
Délibération n°177 du 25 janvier 2001 portant modification de la délibération modifiée n°70 du 16 janvier 1990 portant création d'un institut territorial : www.ifmnc.nc

Évolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur dispensé en Nouvelle-Calédonie [1 à 6]



NB : Hors IFPSS pour 2011 et 2012.

Répartition des étudiants de Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2016 [1 à 3, 5 et 6]



(a) Pour l'UNC il s'agit du nombre d'inscriptions ; un étudiant peut être inscrit dans plusieurs filières et être ainsi comptabilisé plusieurs fois.
(b) EGC + CCI + IFPSS

Enseignement supérieur dispensé en Nouvelle-Calédonie [1 à 6]

Formation universitaire/Université de Nouvelle-Calédonie

- Licence (a)
- Master (b)
- Doctorat
- Premier Cycle d'Études Médicales (PCEM1)
- DUT (c)
- Licence professionnelle (d)
- Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)

Formation des enseignants/Instituts de formation des maîtres

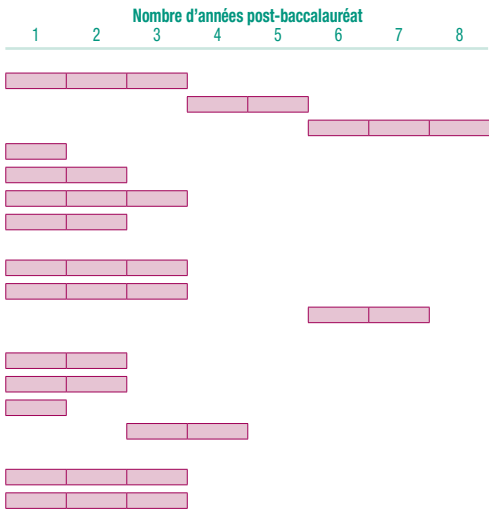
- Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC)
- École Normale des Enseignements Privés (ENEP)
- École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)

Classes supérieures des lycées et CCI

- Sections de Techniciens Supérieurs (STS)
- Classe Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)
- Diplôme de Préparation aux Études Comptables et Financières (DPECF)
- Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF)

École de commerce/École d'infirmiers

- École de Gestion et de Commerce (EGC)
- Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS)



(a) Filières "Droit, Économie, Gestion", "Sciences et techniques", "Lettres, langues et sciences humaines".

(b) Filière "Lettres, langues et sciences humaines".

(c) Filières "Gestion des Entreprises et des Administrations", "Métiers du Multimédia et de l'Internet".

(d) Filières "Métiers de la Comptabilité et de la Gestion spécialité contrôle de gestion", "Métiers de la Comptabilité et de la Gestion spécialité révision comptable".

7-ENSEIGNEMENT

Fin 2015, 3 430 Calédoniens ont obtenu le **DNB**, soit un taux de réussite de 78,2 %. Le taux de réussite des filles (84,1 %) reste encore bien supérieur à celui des garçons (72,1 %). Les provinces Sud et îles enregistrent les plus forts taux de réussite (respectivement 80,0 % et 78,6 %) loin devant la province Nord (71,0 %). Depuis 2012, le nombre de titulaires du DNB n'a cessé de progresser.

3 430 élèves se sont présentés aux épreuves du **baccalauréat** (toutes spécialités confondues) et 2 680 ont été admis, soit un taux de réussite global de 78,1 %. Ce dernier n'a dépassé la barre des 80 %, que deux fois en dix ans, en 2011 et 2014. Ce taux de réussite global masque des écarts importants selon les spécialités : 85,3 % pour le **baccalauréat général**, 76,6 % pour le **baccalauréat technologique** et 73,1 % pour le **baccalauréat professionnel**. Les filles sont plus nombreuses à être admises (1 480 contre 1 200 pour les garçons). Hormis pour le bac général où les garçons réussissent mieux, le taux de réussite des filles est légèrement supérieur. Les taux de réussite calédoniens restent toutefois bien inférieurs à ceux de la Métropole (y compris les DOM), et ce pour l'ensemble des filières. En 2015, 860 diplômes de l'**enseignement supérieur** ont été délivrés en Nouvelle-Calédonie soit deux fois plus que dix ans plus tôt. La progression s'est faite sur tous les types de diplômes, mais plus particulièrement sur les **BTS** et les **licences**. D'après le recensement de la population de 2014, parmi les personnes de 15 ans et plus ayant terminé leurs études, 60 180 n'avaient aucun diplôme ou le certificat d'étude (33 %) ; pour 57 130, le diplôme le plus élevé était le DNB ou un **CAP/BEP** (39 %) ; 31 570 étaient titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel (17 %) et 35 940 étaient diplômées de l'enseignement supérieur du 1^{er} cycle, (DUT, BTS), du 2^e cycle ou 3^e cycle ou d'une grande école (19 %). Le niveau de formation générale des Calédoniens a fortement progressé ces vingt dernières années : la part des personnes sans diplôme recule de 22 points entre 1996 et 2014 tandis que le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est multiplié par trois. Désormais deux Calédoniens sur dix ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

► **Diplôme National du Brevet (DNB)**. Anciennement dénommé Brevet des Collèges ou BEPC, il sanctionne la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il offre trois options : "collèges", "technologique" ou "professionnelle".

► **Baccalauréat**. Le baccalauréat (bac) prévoit trois principaux types de formation comportant chacun un certain nombre de séries ou "spécialités" :

- le Bac "général", avec les séries littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifiques (S) ;
- le Bac "technologique", avec les séries "Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable" (STI2D), "Sciences et Technologies de la Gestion (STG)", "Sciences et Technologies de la Santé et du Social" (ST2S) et "Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant" (STAV) ;
- le Bac "professionnel", avec diverses spécialités en Lycées Professionnels (LP).

► **Enseignement supérieur**. Voir 7.5.

► **Licence**. Avec la mise en place du système LMD (Licence Master Doctorat) (voir 7.5), les niveaux intermédiaires d'examen n'existent plus. En effet, les formations sont organisées en grands domaines et découpées en semestres dont la validation donne lieu à l'attribution de 30 crédits européens appelés ECTS (European Credit Transfer System). Le système est composé d'Unité d'Enseignement (UE) obligatoires et d'UE optionnelles. Chaque UE est subdivisée en Élément Constitutif (EC). Un EC a une valeur définie en ECTS et correspond à un nombre d'heures de cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, projets, travail personnel que l'étudiant doit fournir pour obtenir un EC. Ainsi, les statistiques de résultats par année ne sont plus disponibles puisque d'une part, les validations se font par semestre et que d'autre part, les étudiants peuvent valider leurs ECTS sur plusieurs semestres en même temps. Les chiffres proposés sont donc le nombre de diplômes délivrés.

► **CAP/BEP**. Le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) et le Brevet d'Études Professionnelles (BEP), sont préparés en deux ans dans les lycées professionnels.

SOURCES [1] INSEE-ISEE, Recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie. [2] Vice-Rectorat. [3] UNC/ESPE. [4] IFM-NC. [5] EGC. [6] Ministère de l'éducation nationale.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

Vice-Rectorat : www.ac-noumea.nc

7.6 EXAMENS ET DIPLÔMES

Population de 15 ans et plus selon le genre et le diplôme le plus élevé, aux recensements 1996 et 2014 [1]

	1996				2014			
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Total	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Total
Hommes								
Aucun	3 091	8 426	14 893	26 410	2 093	7 102	14 131	23 326
CEP ou CFG	522	1 039	5 039	6 600	676	1 672	4 725	7 073
BEP, brevet élémentaire ou des collèges	470	595	3 654	4 719	688	1 465	5 581	7 734
CAP, BEP	869	1 793	10 232	12 894	1 582	4 848	16 698	23 128
Bac général, brevet supérieur	87	210	2 295	2 592	286	739	5 887	6 912
Bac technologique ou professionnel	79	210	2 250	2 539	354	1 123	6 013	7 490
1 ^{er} cycle, DUT, BTS	87	237	2 255	2 579	192	767	6 707	7 666
2 ^e -3 ^e cycle, grande école	114	270	3 507	3 891	196	743	8 906	9 845
Femmes								
Aucun	3 994	7 602	15 221	26 817	2 372	5 586	14 086	22 044
CEP ou CFG	320	881	5 936	7 137	587	1 491	5 657	7 735
BEP, brevet élémentaire ou des collèges	448	754	4 280	5 482	648	1 668	6 623	8 939
CAP, BEP	541	1 200	7 425	9 166	1 032	3 506	12 791	17 329
Bac général, brevet supérieur	89	232	3 036	3 357	316	1 165	7 753	9 234
Bac technologique ou professionnel	59	191	1 869	2 119	399	1 318	6 213	7 930
1 ^{er} cycle, DUT, BTS	45	200	2 245	2 490	178	866	8 023	9 067
2 ^e -3 ^e cycle, grande école	66	169	2 158	2 393	176	735	8 448	9 359
Ensemble								
Aucun	7 085	16 028	30 114	53 227	4 465	12 688	28 217	45 370
CEP ou CFG	842	1 920	10 975	13 737	1 263	3 163	10 382	14 808
BEP, brevet élémentaire ou des collèges	918	1 349	7 934	10 201	1 336	3 133	12 204	16 673
CAP, BEP	1 410	2 993	17 657	22 060	2 614	8 354	29 489	40 457
Bac général, brevet supérieur	176	442	5 331	5 949	602	1 904	13 640	16 146
Bac technologique ou professionnel	138	401	4 119	4 658	753	2 441	12 226	15 420
1 ^{er} cycle, DUT, BTS	132	437	4 500	5 069	370	1 633	14 730	16 733
2 ^e -3 ^e cycle, grande école	180	439	5 665	6 284	372	1 478	17 354	19 204
Total	10 881	24 009	86 295	121 185	11 775	34 794	138 242	184 811

Unité : nombre d'habitants

Principaux diplômes délivrés en 2015 [2 à 5]

Diplômes de l'enseignement secondaire	6 653	Licence	218
Certificat de Formation Générale (CFG)	542	dont Sciences et Technologies : Physique, chimie	9
Diplôme National du Brevet (DNB)	3 429	Sciences et Technologies : Mathématiques	10
Certificat et Brevet professionnels	1 888	Sciences pour l'ingénieur	15
dont Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	812	Sciences et Technologies : Sciences de la vie, de la terre et de l'Environnement	33
Brevets d'Études Professionnelles (BEP)	857	Droit-Economie-Gestion : Droit	38
Mentions complémentaires CAP-BEP	105	Droit-Economie-Gestion : Économie et gestion	37
Brevets Professionnels (BP)	45	Lettres, Langues, Sciences Humaines : Géographie et aménagement	18
Baccalauréat (Bac)	2 682	Histoire	8
dont général	1 001	Lettres, Langues, Sciences Humaines : Langues et cultures régionales, langues océaniques	11
technologique	629	Lettres, Langues, Sciences Humaines : Langues, littératures et civilisation étrangères/anglais	27
professionnel	1 052	Lettres, Langues, Sciences Humaines : Lettres modernes	12
Diplômes de l'enseignement supérieur	857	Licence professionnelle	23
Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (a)	413	Master (y compris master métier de l'enseignement)	35
DEUST	37	Doctorat	3
dont Géosciences appliquées	19	Diplôme d'Etat d'infirmier	62
AGAPSC (Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles)	13	Diplôme d'instituteur (IFMNC)	24
		Diplôme de l'EGC (Ecole de Gestion et de Commerce)	35
		Diplôme de la formation professionnelle organisée en réseau (CNAM)	7

(a) Uniquement des établissements sous contrat avec le Vice-Rectorat.

Unité : nombre

Évolution des taux de réussite aux examens du second degré [2]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Diplôme National du Brevet (DNB)	80,7	74,5	75,8	77,7	77,8	78,2
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	79,3	76,0	77,1	73,3	77,6	71,8
Brevet d'Études Professionnelles (BEP)	68,3	72,7	61,0	68,1	76,0	74,2
Baccalauréat (Bac)	78,8	80,0	74,5	73,4	80,3	78,1
général	82,5	85,6	82,6	85,1	84,3	85,3
technologique	69,5	71,8	71,6	68,9	81,9	76,6
professionnel	84,3	82,0	70,9	66,5	76,1	73,1

Unité : %

Résultats du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie et en Métropole, session 2016 [2 et 6]

	Présentés		Admis		Taux de réussite (b)		
	Total	% Filles	Total	% Filles	Garçons	Filles	Ensemble
Nouvelle-Calédonie							
Baccalauréat général	1 173	58,0	1 001	57,0	87,2	84,0	85,3
Baccalauréat technologique	821	57,5	629	57,6	76,5	76,7	76,6
Baccalauréat professionnel	1 440	51,2	1 052	51,7	72,3	73,8	73,1
France Métropolitaine + DOM							
Baccalauréat général	357 777	-	327 049	-	-	-	91,4
Baccalauréat technologique (a)	139 449	-	126 424	-	-	-	90,7
Baccalauréat professionnel (a)	217 981	-	179 240	-	-	-	82,2

(a) Incluant des séries n'existant pas en Nouvelle-Calédonie. (b) % admis sur présentés.

Unités : nombre, %

7-ENSEIGNEMENT

La formation professionnelle continue (FPC) est destinée aux personnes engagées, ou qui s'engagent, dans la vie active. Elle a pour objet de leur permettre de s'adapter au changement des techniques et des conditions de travail et de favoriser leur promotion sociale et professionnelle. Conformément aux principes posés dans la loi organique, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de formation professionnelle, sans préjudice des actions des provinces. La **Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC)** met en œuvre cette compétence, appuyée par l'**Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OE-QSF)** de l'Institut du Développement des Compétences de Nouvelle-Calédonie. Chaque année, elle établit un programme d'actions de formation professionnelle continue à partir d'études sectorielles et des besoins exprimés par les professionnels. Ces actions sont dispensées par des organismes de formation agréés qui répondent à la commande publique. Des actions de FPC peuvent également être dispensées par les organisations professionnelles, syndicales, les entreprises ou encore certains organismes comme l'UNC, l'ETFPA, l'IFPSS.

La formation professionnelle bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne, accordé dans le cadre du X^e FED. D'autres acteurs contribuent à son financement, tels que l'Etat, à travers notamment les contrats de développement et les **employeurs**, via leurs **cotisations**.

Parmi les priorités de la politique de formation professionnelle, l'**apprentissage** permet une formation diplômante, dispensée en alternance dans le cadre d'un contrat signé entre un employeur et un apprenti, et financée par la **taxe d'apprentissage**.

En 2015, 1 770 personnes ont bénéficié de l'un des dispositifs de formation professionnelle : 740 pour l'apprentissage et 1 030 pour la FPC, soit presque moitié moins qu'en 2010. Le financement de la Nouvelle-Calédonie recule en conséquence de 45 % sur la même période.

Suite aux Etats généraux de la Formation Professionnelle qui se sont tenus en 2010 et par l'intermédiaire du Conseil du Dialogue Social, les partenaires sociaux ont décidé de la création d'un **Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF)** qui devrait être opérationnel en début d'année 2017. Ce fond permettra aux petites et moyennes entreprises de faire monter en compétence leurs salariés.

▶ **Direction de la formation professionnelle continue (DFPC).** La DFPC est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie : définition concertée des besoins sectoriels de formation ; définition, organisation et mise en œuvre des mesures et dispositifs de formation adaptés aux catégories de bénéficiaires retenus par la Nouvelle-Calédonie ; élaboration, mise en œuvre et évaluation du programme annuel de FPC (intégrant l'apprentissage) ; suivi et contrôle des organismes de FPC notamment dans les domaines techniques et financiers ; suivi et contrôle de l'obligation des employeurs en matière de FPC ; animation du dispositif de certification professionnelle.

▶ **Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF).** C'est un outil d'analyse du marché permettant d'obtenir une meilleure adéquation entre l'emploi et la formation en Nouvelle-Calédonie.

▶ **FED.** Voir 14.1.

▶ **Cotisations des employeurs.** Tout employeur privé de plus de dix salariés doit participer au financement de la formation professionnelle continue à un taux égal à 0,7 % des salaires versés.

▶ **Apprentissage.** Il poursuit un double objectif : acquisition d'un diplôme ou titre professionnel reconnu au terme d'un parcours de formation où alternent enseignement en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et pratique professionnelle en entreprise ; et intégration dans le monde du travail. Il existe trois CFA en Nouvelle-Calédonie, gérés par la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il est financé par la **Taxe d'apprentissage**, cotisation des employeurs sur les salaires, fixée à 0,25 %.

▶ **Fond Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF).** Fond paritaire pour la formation professionnelle qui permettra aux entreprises de moins de dix salariés qui n'ont pas accès à la FPC (ne participant pas à son financement), de mutualiser leurs versements pour pouvoir former leurs salariés. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce fond sera financé par une contribution obligatoire des employeurs privés correspondant à 0,2 % de leur masse salariale.

SOURCE [1] DFPC.

VOIR AUSSI

Arrêté n°2006-919/GNC du 23 mars 2006 fixant les attributions et portant organisation de la direction de la formation professionnelle continue, JONC du 28 mars 2006

Direction de la Formation professionnelle et Continue : www.dfpcc.gouv.nc

FIAF : www.medef.nc

7.7 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Bilan de la formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie en 2015* [1]

	Durée en heures	Effectif	Volume en heures	Financement par la Nouvelle-Calédonie
Apprentissage en CFA (a)	///	743	403 464	282
Chambre d'Agriculture (CANC)	///	46	25 992	16
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	///	289	186 327	142
Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)	///	378	172 740	108
Université de Nouvelle-Calédonie	///	30	18 405	17
Formation professionnelle continue	47 391	1 026	1 529 405	587
Préqualification et qualification	41 138	863	1 449 824	478
Promotion sociale	854	26	12 110	15
Soutenir les initiatives sectorielles	5 399	137	67 471	94
Ensemble	47 391	1 769	1 932 869	869

* Données prévisionnelles. (a) Centre de Formation des Apprentis.

Unités : heure, nombre, million de FCFP

Évolution de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue [1]

	2010	2011	2012	2013	2014
Employeurs assujettis (nbre)	908	972	1 006	1 089	1 008
Salariés (nbre)	38 745	45 057	47 635	47 327	43 886
Stagiaires (nbre)	10 621	18 380	11 196	11 456	18 351
Rapport stagiaires/salariés (%)	27,4	40,8	23,5	24,2	41,8
Montant de la participation des employeurs (millions F.CFP) (a)	973	1 142	1 249	1 218	1 225
Montant de la formation réalisée (millions F.CFP)	1 599	2 072	2 326	2 309	2 217
Rapport formation réalisée/participation employeurs (%)	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8
Participation employeur par salarié (F.CFP)	25 123	25 346	26 216	25 735	27 906
Formation réalisée par salarié (F.CFP)	41 261	45 986	48 834	48 797	50 510

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

Bilan de l'obligation de participation des employeurs à la formation professionnelle continue par branche en 2014* [1]

	Effectifs (Nbre)			Montant (millions de F.CFP)		Ratio par salarié (F.CFP)	
	employeurs assujettis	salariés	stagiaires	participation employeurs (a)	formation réalisée	participation employeurs	formation réalisée
Agriculture, chasse, sylviculture	38	920	86	15	11	16 193	12 481
Pêche, aquaculture	6	165	40	4	7	22 607	43 271
Industries extractives	24	2 507	654	77	129	30 624	51 338
Industries diverses (dont métallurgie)	127	7 662	2 721	245	654	32 039	85 322
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5	976	455	37	113	37 541	115 337
Construction	163	5 210	714	131	128	25 130	24 660
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	203	6 441	945	158	159	24 597	24 646
Hôtels et restaurants	69	2 456	292	42	40	17 080	16 415
Transport et communications	89	4 271	2 440	150	476	35 203	111 494
Activités financières	26	1 677	1 202	68	125	40 449	74 280
Immobilier, locations, services aux entreprises	146	6 169	749	136	165	21 981	26 722
Administration publique	10	979	424	38	68	38 773	69 326
Éducation	7	776	8	19	19	24 640	24 298
Santé et action sociale	45	1 763	468	46	52	25 914	29 591
Services collectifs, sociaux et personnels	50	1 914	507	59	71	30 983	37 090
Ensemble ou moyenne	1 008	43 886	11 705	1 225	2 217	27 906	50 510

* Données provisoires.

(a) 0,7% de la masse salariale versée.

Financement de la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie* [1]

	2013 Montant total	2014 Montant total	2015 Montant total
Agriculture	76	56	42
Aquaculture	-	-	-
BTP	184	126	70
Commerce	82	37	44
Enseignement	43	-	-
Industrie agroalimentaire	10	-	-
Industries diverses	16	95	57
Mine	298	108	6
Pêche	40	27	38
Production d'énergie	-	-	-
Santé et action sociale	221	132	156
Services rendus aux personnes	14	37	-
Télécommunications	29	-	-
Tourisme	127	72	23
Multi-secteur	27	188	133
Services rendus aux entreprises	39	41	7
Services et administration	-	-	-
Transport	29	46	11
Total	1 234	965	587

* Coûts réels pour 2013 et prévisionnels pour 2014 et 2015.

Unité : million de F.CFP

7-ENSEIGNEMENT

En 2010, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) s'est élevée à 99 milliards de FCFP, soit une hausse de 73 % par rapport à 2000, liée à la progression de l'effectif scolaire et de la **dépense moyenne par élève**. Elle est financée à hauteur de 95 % par les administrations publiques, et par les ménages et les entreprises pour les 5 % restants. Parmi les administrations, l'Etat reste le principal financeur de l'éducation en Nouvelle-Calédonie, avec 55 milliards de FCFP de **financement initial**. Il concentre 56 % de la DIE en 2010, mais son poids diminue au profit de celui de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes. Celles-ci ont renforcé leur action dans le champ de leurs compétences, étendu par les transferts du 1^{er} janvier 2000. Le financement de l'Etat porte majoritairement sur la rémunération des enseignants du 2nd degré public, ainsi que du 1^{er} et 2nd degré sous contrat. Viennent ensuite le financement de l'Université et le fonctionnement des services du vice-rectorat et des lycées. Second financeur de l'éducation, les collectivités territoriales (Nouvelle-Calédonie, provinces et communes) assurent initialement 40 % de la DIE. Les provinces assurent deux tiers des dépenses engagées et le tiers restant est assuré à part égale entre les communes et la Nouvelle-Calédonie. La dépense initiale des provinces a doublé en dix pour s'établir à 26 milliards de FCFP en 2010. La masse salariale des enseignants du 1^{er} degré concentre la moitié du budget d'éducation des provinces. Le financement des cantines et des internats est le 2^e poste de dépenses des provinces en matière d'éducation. Les communes assurent quant à elle 7 % du financement initial de la DIE, pour un montant estimé à 7 milliards de FCFP. En dix ans, les dépenses d'éducation des 33 communes ont progressé de 3 milliards de FCFP (+78 %). Les ménages sont des financeurs à part entière de l'éducation puisqu'ils consacrent initialement 3 milliards de FCFP à l'enseignement scolaire et extrascolaire (frais de cantine, acquisition de fournitures scolaires...). Ces dépenses ont progressé de 43 % depuis 2000 mais leur poids dans la DIE est en léger recul. Les entreprises ont à leur charge des dépenses évaluées à 1,4 milliards de FCFP, destinées à la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Ces dépenses ont triplé en dix ans. Depuis 2012, de nouvelles **compétences** en matière d'enseignement ont été **transférées** par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie, qui concernent notamment le 2nd degré public et l'enseignement privé.

► **Dépense intérieure d'éducation.** C'est la somme des dépenses d'éducation réalisées en Nouvelle-Calédonie par les différents financeurs, à savoir :

- les dépenses de type scolaire et extrascolaire pour les activités d'enseignement de tous niveaux (1^{er} degré, 2nd degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensés lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système : administration générale, documentation pédagogique, orientation ;
- les dépenses pour les activités destinées à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation.

La DIE permet de mesurer l'effort consenti par la collectivité pour le fonctionnement et le développement du système éducatif.

► **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne d'éducation par élève est calculée en rapportant les dépenses globales par niveau d'enseignement (activités d'enseignement ; activités annexes ; biens et services), aux effectifs d'élèves constatés pour l'année considérée.

► **Financement initial et financement final.** La distinction entre financement initial et financement final traduit l'existence de transferts financiers entre les différentes unités de financement (dotations, contrats, bourses...). Les financements avant transferts sont dits "initiaux" et déterminent la charge effectivement supportée par les agents ; le financement final permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

► **Compétences transférées.** Ensemble des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat et concourant à l'exercice des compétences transférées en 2012 en matière d'enseignement, font l'objet d'une mise à disposition globale et gratuite (MADGG) à la Nouvelle-Calédonie pendant une période dont le terme n'a pas été fixé. Voir 2.3.

SOURCE [1] ISEE.

VOIR AUSSI

Synthèse n°25 - Comptes de l'éducation 2010 de Nouvelle-Calédonie – ISEE : www.isee.nc
www.transfertsdescompetences.gouv.nc

7.8 COMPTES DE L'ÉDUCATION

Chiffres clés du compte de l'éducation [1]

	2005	2010
DIE (a) (million de F.CFP)	73 726	98 982
Part DIE/PIB	12,3	12,2
Part DIE/PIB France et DOM	6,8	7,0
Croissance annuelle DIE	5,2	6,1
Croissance annuelle PIB	6,3	6,3
Dépense par habitant (F.CFP)	317 400	396 000

(a) Dépense intérieure d'éducation

Unité : %

Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau en 2010 [1]

	Dépense	Part
Premier degré	29 771	30,1
Second degré	54 589	55,3
Supérieur	5 048	5,1
Formation extrascolaire	9 348	9,5
Total	98 756	100

Unités : million de F.CFP, %

Dépense* moyenne par élève et par étudiant [1]

	2005	2010
Premier degré	576 400	813 400
Second degré	1 322 700	1 680 200
Supérieur	1 321 300	1 253 000
Total	938 300	1 222 800

* Dépense intérieure d'éducation

Unité : F.CFP

Financement du secteur de l'éducation par financeur initial* [1]

	2005	2010
Etat	44 319	55 032
Nouvelle-Calédonie	4 113	6 173
Province îles Loyauté	2 589	4 061
Province Nord	4 884	7 860
Province Sud	10 316	14 494
Communes	4 147	6 586
Autres administrations publiques	211	225
Administrations publiques	70 578	94 431
Entreprises	1 066	1 408
Ménages	2 081	3 142
Total	73 726	98 982

* Avant transferts, notamment de l'Etat aux provinces, et bourses des administrations aux ménages.

Unité : million de F.CFP

Financement* des activités d'éducation et des achats de biens et services liés en 2010 [1]

	Enseignement scolaire				Formation extra-scolaire		Divers	Total
	1 ^{er} degré	2 nd degré	Supérieur / recherche	Autres (a)	Formation Prof. Continue	Autres		
Etat	3 874	40 541	2 602	44	1 100	21		
Nouvelle-Calédonie	83	75	1 471	447	2 357	40		
Province îles Loyauté	1 406	488	31	-	183	15		
Province Nord	2 593	1 062	26	77	743	84		
Province Sud	9 046	1 863	45	91	345	6		
Communes	5 277	-	-	30	53	-		
Autres administrations publiques	-	-	6	88	131	-		
Administrations publiques	22 280	44 030	4 181	777	4 912	166		
Entreprises	-	-	-	222	1 059	-		
Ménages	125	195	75	41	27	1 749		
Total	22 404	44 225	4 256	1 040	5 998	1 915		

	Activités annexes			Biens et services liés			Divers	Total
	Cantines et internats	Administration générale	Autres (b)	Transport scolaire	Fournitures	Autres		
Etat	11	2 743	610	-	-	-	32	51 579
Nouvelle-Calédonie	-	1 205	58	-	-	-	655	6 392
Province îles Loyauté	1 215	307	43	56	-	-	84	3 830
Province Nord	2 219	461	114	58	-	-	-	7 438
Province Sud	1 603	572	240	120	5	117	83	14 136
Communes	1 085	-	-	1 058	207	-	-	7 709
Autres administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	225
Administrations publiques	6 134	5 288	1 065	1 293	212	117	854	91 309
Entreprises	-	-	6	-	-	-	-	1 286
Ménages	2 957	-	11	116	1 090	-	-	6 386
Total	9 091	5 288	1 082	1 409	1 302	117	854	98 982

* Dépenses des financeurs finals, c'est-à-dire après transferts.

(a) Apprentissage + enseignement artistique

(b) orientation + médecine scolaire + documentation pédagogique

Unité : million de F.CFP